Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260122-2026004-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 22 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2026.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. SAMSON Ludovic, Mme LE MOAL Agnès, M. BROHAN Christophe, Mme CARTRON Martine, M. LE CADRE Jean, Mme LE DÛ Brigitte, Mme BERARD Patricia, M. DAUPHIN Eric, M. LALLEMENT Denis, M. LE JALLE Régis, Mme LE GARNEC Françoise, Mme HERPE Stéphanie, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme ANNEZO Léa, M. MONSARD Dominique, M. BRUNEBARBE Gilles,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FAUBOURG Luzia à Mme LE DÛ Brigitte, M RENY Victor à Mme Léa ANNEZO, Mme LE BOUTEILLER Fanny à M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier à M. LE JALLE Régis

Excusé(s) : M. LE BERRE Philippe, Mme DELESTRE Catherine, M. CROCHU Alexandre

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. SAMSON Ludovic

2026/004 - FINANCES / Banque alimentaire du Morbihan : subvention exceptionnelle

Madame LE MOAL présente le point.

La Banque Alimentaire du Morbihan a besoin de 700 000 € pour financer la rénovation de ses nouveaux locaux : un ancien local de production à St-Avé, le site de La Margelle.

Ce projet nécessite un financement par des collectivités, des entreprises et des mécènes.

La Banque Alimentaire du Morbihan s'appuie sur 230 associations et CCAS pour distribuer des denrées alimentaires. Plus 110 bénévoles permanents collectent près de 1 000 tonnes de denrées alimentaires et de produits d'hygiène qui sont redistribuées à 79 associations et CCAS du département, pour aider 15 000 personnes tous les mois en situation de précarité soit l'équivalent de 6 000 repas par jour.

La commune, adhérente à la BA56, bénéficie de ces distributions et accompagnements.

Vu la demande de subvention de l'association La banque alimentaire du Morbihan du 6 janvier 2025 et de l'intérêt de ses activités au service des habitants,

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260122-2026004-DE

Il est proposé au Conseil municipal de :

Approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la banque alimentaire du Morbihan ;

- **Dire que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026 ;**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (24 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 22/01/2026
Le Maire
Marylène CONAN

